



28 novembre
Module de 9h à 12h30

Préjudice corporel *Questions d'actualité*

Intervenant :
Laurent BLOCH,
Professeur à l'université de Bordeaux

Module de 3h30 éligibles FIF PL
300€ TTC (250€ HT)
inscription via le lien ou à bordeaux@racine-formation.eu

Organisme de formation dont la déclaration d'activité a été enregistrée sous le n°75331368433 auprès de la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et justifiant d'un agrément Qualiopi sous le n°24FOR00686.1 (article L.6313-1-1° : actions de formation)



44 Participants
indice de satisfaction 3,9/4

PROGRAMME

Module de 9h à 12h30

1. Règles générales

- Principe de la réparation intégrale
- Bénéficiaires du droit à la réparation
- Date de consolidation
- Barème
- Imputation des prestations indemnitaires
- Révision

2. Actualité des postes de préjudice Préjudice de la victime

- Les préjudices patrimoniaux
 - Les préjudices extra-patrimoniaux
- ### Préjudice de la victime
- Les préjudices patrimoniaux
 - Les préjudices extra-patrimoniaux

3. Actualité du recours des organismes sociaux

- Recours de la caisse d'assurance maladie
- Recours des autres tiers payeurs

Objectifs

- Connaître les évolutions les plus récentes en matière de réparation du préjudice corporel
(la technique du suffrage ne sera pas abordée, seule l'actualité des contenus des postes de préjudice sera étudiée)
- Développer des capacités à construire une stratégie judiciaire
- Echanger autour des questions essentielles abordées dans le contentieux de la réparation du préjudice corporel

Public visé : Avocats, assureurs, experts

Prérequis : Connaissance des fondamentaux du droit de la responsabilité civile - Niveau 3

Moyen d'évaluation : QCM ainsi que des mises en situation vous seront proposés au cours de la formation

Moyen pédagogique : un support pédagogique sera envoyé par mail au participant



Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux

Organisme de formation dont la déclaration d'activité a été enregistrée sous le n°75331368433 auprès de la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, et justifiant d'un agrément Qualiopi sous le n°24FOR00686.1 (article L.6313-1-1° : actions de formation)